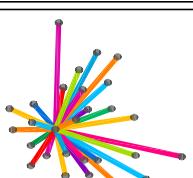


Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr



DIRECTION GÉNÉRALE NUMÉRIQUE
ET SYSTÈMES D'INFORMATION

— DIRECTION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE —

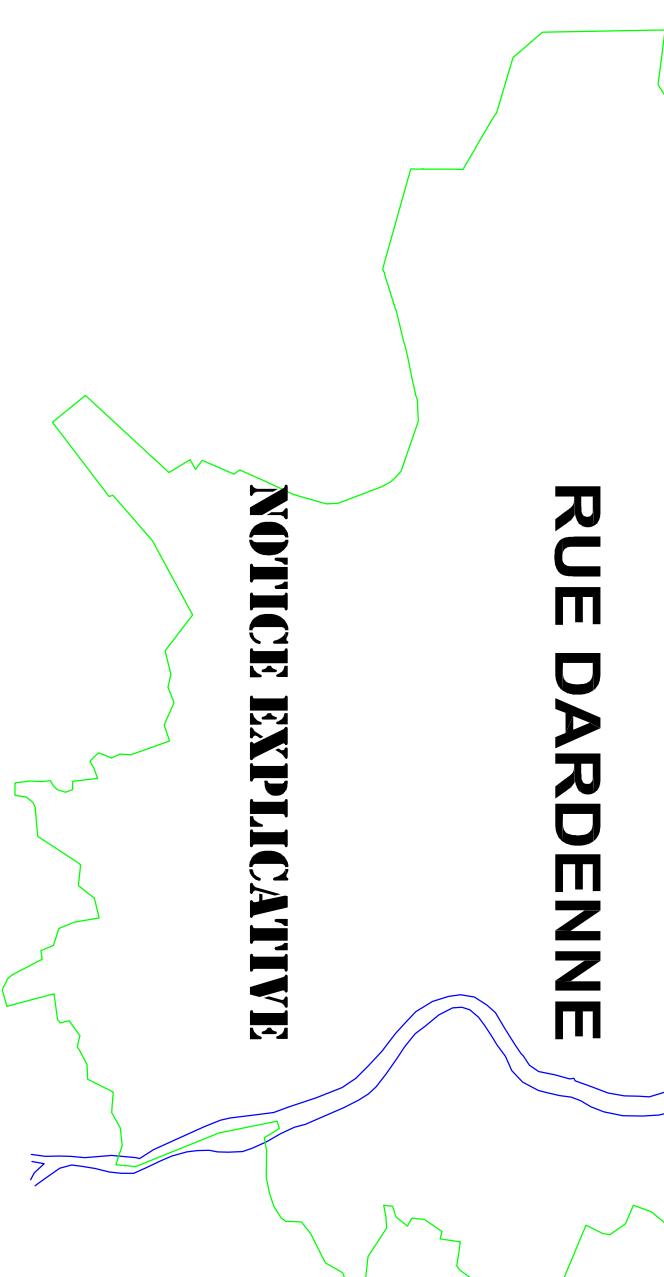
SERVICE TOPOGRAPHIE

COMMUNE
de BORDEAUX

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'APPROBATION
DU PLAN MODIFICATIF D'ALIGNEMENT**

RUE DARDENNE

NOTICE EXPLICATIVE



NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFICATIONS	D.I.G PROJETEUR : Damien BRACHER
BX6808		
DRESSÉ LE : 21/06/2019		
PAR : D.I.G.		
Service Topographie Centre de Définition des Alignements Hervé@bordeaux-metropole.fr		
Tél : 05 56 99 84 84 – Poste 28472		
Bordeaux Métropole		
Esplanade Charles de Gaulle/BORDEAUX		
SERVICE DEMANDEUR : RESEAU : j.perrusson@bordeaux-metropole.fr Centre Poncet Rôle territorial Bordeaux		
PERMIS : 05 33 80 36 32 j.perrusson@bordeaux-metropole.fr		

I - Objet

Bordeaux Métropole, en accord avec la Mairie de Bordeaux, souhaite modifier le plan d'alignement de la rue Dardenne, approuvé le 02/06/1927 et annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en servitude d'utilité publique EL7.

La modification vise à faire correspondre le plan d'alignement avec le cadastre au niveau des parcelles OX 236, OX 165 et OX 166.

Il convient de préciser que les propriétaires des parcelles concernées ont été informés par courrier avec accusé de réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

II - Procédure

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection de la part de la population. Elle est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole modifiera le Plan d'Alignement Approuvé.